



APPEL A
CANDIDATURE

"RÉSIDENCE D'ARTISTE" UN ÉTÉ CULTUREL & CRÉATIF 2022 PAYS DE GRASSE



"TRANSMISSION DU RÉCIT"

Date limite de candidature : vendredi 29 avril 2022
Dossier par mail: culture@paysdegrasse.fr

LE PROJET

DESCRIPTION

Animée par la volonté de soutenir les artistes du territoire, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse propose pour la 2e année dans le cadre de l'été culturel et créatif, 4 semaines de résidence entre juillet et août 2022.

Cette résidence autour de la « Transmission du récit », soumise à un appel à candidatures, s'adresse aux artistes du Pays de Grasse cherchant à développer une proposition artistique et culturelle participative en lien avec le territoire.

L'artiste présentera un projet spécifique où l'attente réside dans l'aspect participatif, à savoir penser le projet artistique avec les jeunes enfants de 3 à 6 ans accueillis dans les établissements dédiés aux enfants sur le temps des vacances. L'artiste organise son temps entre son projet de création et pour moitié à la rencontre et à la transmission auprès des jeunes enfants.

Ce projet artistique destiné aux les enfants du territoire et conçu par les artistes du territoire devra engager un questionnement autour de la transmission du récit en incluant les enfants comme « messenger ». L'artiste retenu devra donc proposer une ou des créations artistiques originales susceptible d'accompagner les enfants dans la construction du langage, le développement de l'imaginaire, de l'esprit



critique, mais aussi dans la manière de la retranscrire.

Les domaines artistiques concernés peuvent être le conte, la poésie, l'illustration, l'écriture, les marionnettes etc. Le projet de "résidence d'artiste" sera également un moment privilégié de réflexion et de développement du projet de création de l'artiste. Il s'agit pour lui de se consacrer à sa pratique, de la nourrir au contact des partenaires et de la vie culturelle du territoire.

LE PROJET

DESCRIPTION

- Enjeux et objectifs :

- Permettre au plus grand nombre d'enfants et de jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte ;
- Développer la sensibilité et l'esprit critique de ces enfants et de ces jeunes par le biais de la pratique artistique, d'échanges et de lectures permettant d'initier à l'expression d'un point de vue ;
- Eduquer au regard en provoquant la rencontre des jeunes avec une pratique artistique ;
- Nourrir le travail de création de l'artiste par la mise à disposition du territoire, de ses richesses et de ses ressources ;
- Créer une collaboration avec les acteurs du territoire ;
- Soutenir l'artiste dans son processus créatif

- Le terrain d'action de la résidence :

La résidence « Transmission du récit » se déroulera sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Intégrée partiellement dans le PNR des Pré-Alpes d'Azur et composée de 23 communes, la CAPG offre un paysage varié, distribué en zone urbaine et périurbaine, qui rassemble la majeure partie de la population et une zone rurale en montagne (neige fréquente de novembre à avril).

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire, le lien suivant vous dirige sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération : www.paysdegrasse.fr

De plus, vous trouverez en annexe :

- Une carte du territoire (Annexe 1)

LE PROJET

DÉROULÉ DU PROJET

Une convention de partenariat sera établie entre l'artiste sélectionné, les partenaires et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse avant le début de la résidence, spécifiant les engagements de chacun.

- Période

La résidence durera 4 semaines entre juillet et août 2022. Calendrier des rencontres, sous réserve de modifications :

Mois de juillet

-semaine à définir avec l'artiste et les partenaires

Mois d'août

-semaine à définir avec l'artiste et les partenaires

L'artiste organisera son temps de façon équitable avec 50% de transmission et 50% de création.

L'artiste ira à la rencontre des partenaires éducatives du projets et prendra part à la vie culturelle du territoire.

- Logistique

L'artiste devra prévoir le matériel nécessaire pour mener à bien le projet de "résidence d'artiste".

L'artiste devra être autonome sur le logement, ses repas et ses déplacements.

- Rémunération

L'artiste percevra une rémunération de 3 000€ pour ses honoraires de droits d'auteur.

Le versement de la rémunération se fera en deux fois, à savoir 1 500€ au démarrage du projet de "résidence d'artiste" et 1 500€ en fin du projet de "résidence d'artiste".

- Les frais qui restent à la charge de l'artiste :

- Les frais liés à la vie courante (logement, repas, déplacements)

- Les frais liés à des achats d'investissement

LE PROJET

DÉROULÉ DU PROJET

- Critères d'examen des dossiers

Les dossiers de candidatures seront examinés par le jury de sélection à l'aune des éléments suivants : Propose en lien avec le territoire. Intérêt du projet artistique et culturel, capacité supposée de l'artiste à le mener à bien ; Prise en compte de la diversité des publics y compris des très jeunes dans la proposition.

- Conditions d'éligibilité

La résidence concerne des artistes francophones professionnels qui résident sur le territoire du Pays de Grasse.

- Cadre Juridique

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, porteuse du projet de résidence et de l'artiste accueilli est signée avant le début de la résidence. Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité. La date limite de dépôt des dossiers, version papier (un exemplaire) et version numérique, est le vendredi 29 avril 2022.

LE PROJET

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers seront examinés par **un comité de sélection composé** de plusieurs membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, des représentants des communes du Pays de Grasse et des autres partenaires professionnels de la culture et de l'animation jeunesse.

Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.

Il sera rédigé en français et devra comporter les éléments suivants :

- Le formulaire administratif entièrement complété
- Un C.V à jour (avec parcours et expérience)
- Un Portfolio
- Une note d'intention détaillant le projet de résidence d'artiste (description du projet et des ateliers)
- Un justificatif de domicile
- La copie de l'assurance responsabilité civile
- La copie du permis de conduire et de l'assurance du véhicule
- Un RIB

Merci de retourner les dossiers par mail à l'adresse suivante :
culture@paysdegrasse.fr

Date limite d'envoi de la candidature : vendredi 29 avril 2022.

FORMULAIRE ADMINISTRATIF

RESIDENCE D'ARTISTE - UN ÉTÉ CULTUREL & CRÉATIF
2022

PAYS DE GRASSE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Site internet, blog, page FB :

N° Sécurité sociale :

N° SIREN/MDA :

ANNEXE 1 - CARTE DU TERRITOIRE PAYS DE GRASSE

